

RAPPORT 2020

SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Sommaire

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

- 1.1. Mobilités durables : un coup d'accélérateur
- 1.2. Création de l'espace d'autoréparation 360° en lien avec OhCyclo
- 1.3. Les actions conduites par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat MVE
- 1.4. Installation de brumisateurs pour lutter contre le gaspillage eau potable dans les quartiers
- 1.5. Programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux

2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- 2.1. Montreuil est notre jardin
- 2.2. Un concours photo pendant le confinement
- 2.3. La gestion différenciée
- 2.4. Les sentiers de la biodiversité dans le site des Murs-à-Pêches
- 2.5. Communication dans le domaine de la nature
- 2.6. Lutte contre les pollutions : études dans les Murs-à-Pêches
- 2.7 L'aménagement aux abords du futur tramway T1 soumis à la concertation

3. Épanouissement de tous les êtres humains

- 3.1. Soutenir les intermittents avec l'initiative « Musique au Balcon »
- 3.2. 25 compagnies du territoire pour imaginer le « monde d'après »
- 3.3. Le soutien des Murs-à-Pêches par la Fondation du Patrimoine
- 3.4. L'attribution de noms de femmes à trois espaces publics

4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

- 4.1. La gestion de la crise sanitaire
- 4.2. Le plan communal de sauvegarde
- 4.3. Un premier état des lieux de la résilience à Montreuil
- 4.4. L'aide alimentaire sur Montreuil pendant la période de confinement et post confinement
- 4.5. Une multitude d'actions ont été mises en œuvre pendant la période de confinement et post confinement
- 4.6. Ouverture d'un refuge pour femmes
- 4.7. Poursuite de l'opération des casiers solidaires

5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- 5.1. Le lancement de l'élaboration de la stratégie alimentaire de territoire
- 5.2. Le retour en régie publique de la restauration collective
- 5.3. Le soutien au projet Carma
- 5.4. L'adhésion au Pacte de Milan
- 5.5. La montée en puissance des circuits courts et de développement nouveaux points de distribution alimentaire
- 5.6. La municipalité soutient le collectif d'ONG pour une autre Politique agricole européenne
- 5.7. la Scop de restauration et d'insertion Label Gamelle
- 5.8. Actions de prévention déchets

Préambule

Le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique de la collectivité territoriale.

Le code de l'environnement définit le développement durable comme un développement qui vise «concomitamment et de façon cohérente » les cinq finalités du développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Edito

Avec le surgissement de la pandémie de la Covid bouleversant en quelques semaines l'ensemble de l'organisation de notre cité et de nos vies, 2020 résonne déjà comme une année tout à fait particulière. Plus que jamais, la situation dans laquelle nous vivons depuis des mois a mis en évidence la large palette de vulnérabilités d'un territoire urbain comme le nôtre et confirme, si besoin en était, la nécessité d'œuvrer au sein des trois piliers du développement durable : l'environnement, l'action sociale et la prise en compte des enjeux économiques.

Notre *Rapport Développement durable 2020* s'en fait l'écho et a pour ambition de présenter notre volonté de travailler les équilibres et convergences nécessaires entre préservation de la biodiversité et amélioration de notre environnement d'une part, attention accrue portée aux précarités qui se sont développées avec la crise sanitaire d'autre part.

Face à cette crise génératrice de souffrances multiples, le développement durable dans notre ville en 2020 s'est d'abord traduit par la formidable mobilisation des soignants malgré des conditions d'exercice très difficiles et par le remarquable élan de solidarité des Montreuilloises et des Montreuillois : portage de repas ou de colis alimentaires à domicile, attention portée à nos aînés, aide alimentaire pour les familles les plus en difficulté... La ville s'est efforcée d'accompagner et de soutenir au mieux ce mouvement, les agents communaux étant souvent en première ligne pour un maintien efficace d'un service public local de qualité.

Les actions en faveur de l'environnement se sont poursuivies avec le développement des pistes cyclables, le déploiement de la politique de rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables (réseau de chaleur, soutien à la coopérative Électrons solaires) ou encore la gestion écologique (sans pesticide, avec de l'écopâturage) de nos parcs et de nos squares.

Enfin, la Ville s'est résolument engagée en faveur de l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, bio, en circuits courts. L'adoption en fin d'année d'une stratégie alimentaire globale permettra de construire des réponses durables aux attentes de nos concitoyens.

2020 et sa crise sanitaire ont amplifié les fragilités au sein de notre société. En 2021, dans toutes les dimensions du développement durable et fidèle à sa tradition de solidarité, la Ville renforcera le travail en commun avec toutes les Montreuilloises et tous les Montreuillois qui le souhaiteront. C'est cette exigence démocratique qui nous aidera collectivement à construire les solutions les plus adaptées aux besoins de tous.

Mireille Alphonse
2^{ème} adjointe au Maire,
déléguée à la transition, à la démocratie alimentaire, et au projet de cantine publique

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

1.1. Mobilités durables : un coup d'accélérateur

1.1.1. De nouvelles pistes cyclables



Dans le cadre de la sortie du confinement en mai 2020 et afin d'apporter une réponse vertueuse aux enjeux de mobilité et à la distanciation physique, **la ville de Montreuil a aménagé 6,5 kilomètres de voies cyclables supplémentaires** pour sécuriser les déplacements des cyclistes.

Cette alternative à l'usage des transports en commun et à la voiture à partir du lundi 11 mai a contribué à **limiter la propagation du Covid-19 ainsi que la pollution atmosphérique** et à améliorer la sécurité des piétons sur les grands axes.

1.1.2. Les chiffres parlent

La fréquentation du compteur vélo de la Croix de Chavaux a été multipliée par trois entre septembre 2018 et septembre 2020, avec un record à 4 300 passages en un jour.

Avenue Gabriel Péri, le trafic motorisé à l'heure de pointe est désormais de 600 véhicules, contre 200 vélos. Le vélo y représente donc 1/4 du trafic à l'heure de pointe.

Gabriel Péri et Paul Vaillant-Couturier sont désormais les deux pistes les plus fréquentées de Montreuil.

De façon globale, le trafic a baissé sur toute la ville, entre 15 et 50% selon les axes sur cette période, y compris sur des avenues où la capacité routière n'avait pas été réduite.

Croix-de-Chavaux, le trafic cumulé journalier est passé de 34 000 véhicules par jour en septembre 2017 à 22 000 véhicules jours en septembre 2020, soit **une baisse d'un tiers de trafic, et donc de pollution !**

VAE : la flotte municipale s'agrandit

En 2020, la Ville a acquis 20 vélos à assistance électrique ce qui porte à 91 le nombre de VAE composant la flotte municipale.

1.2. Création de l'espace d'auto-réparation 360° en lien avec OhCyclo



Depuis 8 ans, l'association OhCyclo est au service des habitants de Montreuil et plus largement d'Est-ensemble et sa périphérie avec des bénévoles et 3 salariés.

Ohcyclo, en partenariat la Ville a ouvert en **juillet 2020 le « 360° », atelier d'auto-réparation de vélo pour aider les habitants à remettre en état leur vélo. Avec plus de dix pieds de réparation, il est le plus gros site d'Île-de-France.**

Cet atelier, lieu convivial où l'on apprend à réparer soi-même son vélo avec l'association OhCyclo, est un **espace participatif et**

collaboratif. Des bénévoles et des vélocistes partagent connaissances, savoir-faire, et astuces. Faire ensemble, échanger, apprendre, transmettre... changer les comportements en réparant plutôt que jeter, développer le recyclage en ré-utilisant les pièces en bon état, préserver l'environnement et le climat en encourageant la pratique du vélo en ville.

1.3. Les actions conduites par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat-MVE

Dans le cadre de son partenariat, la ville de Montreuil a facilité en 2020 l'installation de MVE dans de nouveaux locaux, plus grands et plus fonctionnels, de 350 m², sur une artère passante, offrant ainsi une meilleure visibilité de l'action de MVE pour les Montreuillois-es.

Première Agence Locale de l'Énergie et du Climat créée en Île-de-France en 1999, à l'initiative des villes de Vincennes et de Montreuil, l'ALEC MVE est un acteur d'ingénierie de proximité et d'aide à la décision de ses collectivités partenaires. Obligatoirement présidée par un.e élu.e d'une de ses collectivités adhérentes et reconnue « organisme d'animation territoriale » par le code de l'énergie (article L211-5-1), elle est membre de la fédération FLAME au niveau national.

Elle assure des missions de sensibilisation, d'information et de conseil en matière d'économies d'énergie et de transition énergétique :

- **En direction des habitants** via notamment **l'animation du guichet national de conseil et d'information FAIRE (www.faire.gouv.fr)** et des plateformes territoriales de rénovation énergétique **Pass'Réno Habitat**, dédiée à l'habitat individuel et au micro-collectif et **CoachCopro**, dédiée aux copropriétés.
- **Auprès des collectivités locales et des différents acteurs du territoire** via un **appui technique et stratégique dans le cadre des politiques locales énergie-climat** et plus largement celles qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie.

1.3.1. L'espace conseil FAIRE

L'espace conseil FAIRE est un service opérationnel et mutualisé au niveau territorial. L'ALEC-MVE propose ainsi :

- Une information de 1er niveau juridique, technique, financière et sociale, par téléphone
- et un conseil personnalisé par téléphone ou dans le cadre de RDV au siège de l'Agence à Montreuil.

Ce service s'adresse à tout type de ménage (modestes, très modestes et supérieurs), toute typologie d'habitat (collectif et individuel), et statut d'occupation (propriétaire, locataire) et pour l'ensemble des habitants du Territoire d'Est-Ensemble.

1.3.2. L'espace conseil FAIRE à l'échelle de la commune de Montreuil : éléments de bilan 2020

- **Profil de l'habitat privé**

Le parc résidentiel de Montreuil est essentiellement représenté par les logements privés : 68% de logements privés contre 32% de logements sociaux.

Le parc résidentiel privé de Montreuil est composé majoritairement de logements collectifs : les copropriétés représentent 78% du parc privé, contre 22% de maisons individuelles.

- **Bilan des sollicitations des habitants de Montreuil en 2020**

En 2020, l'ALEC-MVE a reçu 292 demandes, 208 contacts et 119 rendez-vous en provenance des particuliers de Montreuil. Ces sollicitations inférieures à 2019 sont imputables à la crise sanitaire. Les demandes reçues proviennent majoritairement de propriétaires de logements individuels (60%), alors-même

que les maisons individuelles ne représentent que 22% du parc privé à Montreuil. Ces demandes concernent majoritairement l'isolation, le bouquet de travaux, et le chauffage.

1.3.3. Les actions spécifiques en direction de l'Habitat individuel

- **Un service opérationnel et en cours de déploiement à l'échelle métropolitaine**

De 2015 à 2017, l'ALEC-MVE a conçu et expérimenté "Pass'Réno Habitat 93" la plateforme locale de rénovation énergétique dédiée à l'habitat individuel et au micro-collectif (dispositif lauréat de l'AMI* ADEME et de la Région Île-de-France), et ce avec le soutien notamment d'Est Ensemble.

- **Un service d'accompagnement à l'échelle communale**

Sur les 7663 logements privés en habitat individuel à Montreuil, 6356, 83% ont été construits avant 1974, ce qui représente un enjeu important de la rénovation énergétique.

En 2020, sur les 47 nouveaux inscrits d'Est-Ensemble sur la plateforme Pass'Réno Habitat, 18 sont Montreuillois. Ces inscriptions concernaient 18 propriétaires occupants :

- 8 en habitat micro-collectif, 10 en habitat individuel

- 8 éligibles aux aides de l'ANAH (ménages modestes et très modestes) et 10 hors-ANAH

1.3.4. Précarité énergétique

En 2020, le dispositif Ensemble pour l'énergie d'Est Ensemble a permis de repérer des **ménages en situation de précarité énergétique à Montreuil** grâce à l'orientation par des professionnels de l'action sociale et aux supports de communication. Certains sont issus du parc collectif privé, d'autres du parc collectif social, ou encore du parc individuel privé.

Les ménages détectés ont bénéficié d'un diagnostic sociotechnique à domicile, pour certains de La Croix Rouge Insertion – Logiscité en 2020. Les conseils et les équipements fournis permettraient d'économiser en moyenne, selon les estimations, près de 859 kWh d'énergie, et 19 m² d'eau.

1.4. Installation de brumisateurs pour lutter contre le gaspillage eau potable dans les quartiers

Les brumisateurs visent à améliorer les conditions de vie au moment des fortes chaleurs, en créant des endroits de rafraîchissement. Ils visent également à stopper les usages abusifs et dangereux des bouches d'incendie, mettant en péril d'éventuelles interventions de pompiers : en effet, des quantités considérables de mètres cube d'eau sont gaspillées chaque année, alors que les brumisateurs ne reposent que sur une utilisation modérée de la ressource.

Dans la poursuite des installations réalisées en 2019, le square Cottebus, la place Aimé Césaire, et la plaine Jules Verne ont été équipés de façon pérenne.

1.5. Programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux

- **Les travaux d'isolation**

Dans le cadre du dispositif gouvernemental concernant les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), la ville de Montreuil a mis en œuvre cette mesure en faisant effectuer en 2020 les travaux d'isolation en sous-face de plancher sur un certain nombre de bâtiments municipaux. Ces travaux éligibles aux CEE ne sont pas facturés à la ville de Montreuil. Ils permettent de réduire en partie les déperditions du bâtiment et d'assurer un meilleur confort thermique aux usagers.

Onze structures municipales sont concernées par ces travaux (neuf groupes scolaires, le gymnase Diderot et le centre de quartier Jean Lurçat). À l'école Estienne D'Orves, par exemple, 1032 m² de plancher ont ainsi été rénovés.

- **Des chaudières à haute performance énergétique**

Dans le cadre de la bonne gestion du parc des chaufferies, il ressort qu'il convenait de procéder au remplacement de chaudières existantes mais vétustes par des chaudières à haute performance énergétique pour les chaufferies des bâtiments. De même, la ville de Montreuil peut bénéficier d'une aide au titre des CEE. Ces travaux devraient, à confort constant, limiter et optimiser la consommation de gaz. Les groupes scolaires Joliot Curie et Berthelot, et l'hôtel de ville sont concernés par ces travaux.

2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources



Montreuil, « Territoire engagé pour la Nature »

En Île-de-France, vingt-cinq collectivités ont été reconnues en 2019 "Territoires engagés pour la nature". Elles se sont engagées à mettre en œuvre des actions en matière de protection et de restauration de la biodiversité dans les trois prochaines années. En 2020, une rencontre a permis de définir le périmètre de l'aide du CEREMA (structure partenaire de l'Agence Régionale de la biodiversité). La Charte de l'Arbre en préparation sera amendée dans ce cadre.

2.1. Montreuil est notre jardin

2.1.1. Les plantations de comestibles

En 2020 le service Jardins et nature en ville a renouvelé les plantations de comestibles dans la ville :

- 75 arbres fruitiers ont été plantés pendant l'hiver 2019/2020
- 54 arbres fruitiers seront plantés pendant l'hiver 2020/2021

L'intégration de nouveaux projets de végétalisation (plantation de trottoirs) se fait depuis septembre 2019 « au fil de l'eau ». Malgré l'arrêt des projets du printemps 2020 dans le contexte du confinement, une demi-douzaine de micro-projets de végétalisation a vu le jour au terme de ce dernier. À la sortie du confinement, à la mi-juin, des distributions de plantes annuelles et aromatiques produites dans les serres, mais dont la plantation n'avait pu être assurée dans le contexte de la crise sanitaire, ont par ailleurs été organisées. Les plantes ont été données aux membres du projet « Montreuil est notre Jardin » et aux participants au concours photo « La nature en liberté à Montreuil ».

2.1.2. Les jardins partagés

Trois nouveaux jardins dans le Bas-Montreuil ont ouvert en 2020 :

- les p'tites pousses, rue du Progrès,
- le Jardin d'Ir avec l'association LAGAM au fond du square Hilaire Penda
- et Gens du Jardin dans le nouveau square Virginia Woolf qui a ouvert en été.

Les jardins partagés ont joué **un rôle très important en matière d'accès à la nature dès la sortie du confinement en mai**, leur ouverture est encadrée par une Charte d'accès au jardin, rappelant la nécessité du respect de règles sanitaires.

Une première rencontre des jardins partagés du Bas-Montreuil a eu lieu un samedi d'octobre. Organisée par l'antenne de quartier République et le pôle valorisation de la nature au Centre Jean Lurçat sous forme d'ateliers, elle a permis aux collectifs de mieux connaître et de mieux cerner les attentes et enjeux des différents acteurs, comme le souhait d'ouvrir une grainothèque dans le Bas-Montreuil.

Montreuil compte 44 jardins partagés dont près de 10 semi-privatifs.

La liste et la carte des jardins partagés figurent dans l'Opendata de Montreuil :

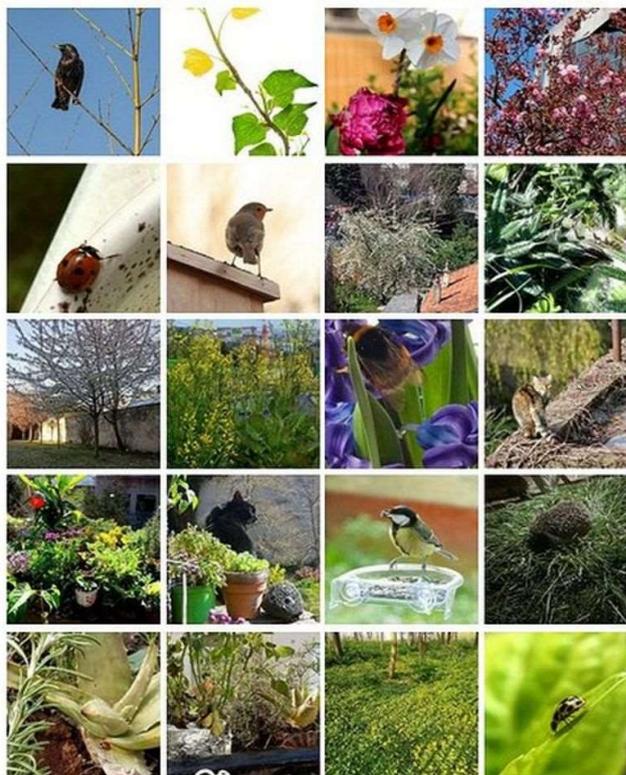
(<https://montreuil.opendatasoft.com/explore/dataset/montreuil-est-notre-jardin>).

2.2. Un concours photo pendant le confinement

Pendant que les humains étaient confinés afin d'éviter la propagation du COVID-19, la nature reprenait ses droits. Pour montrer des images de cette nature vivante et libre à Montreuil, la Ville a organisé entre la fin mars et le 21 mai 2020 un concours photo la mettant en valeur. Sous le thème : « La nature en liberté à Montreuil - Derrière la fenêtre, la biodiversité sort le grand jeu ».

Les 255 images reçues ont mis en valeur une variété de regards : images habituelles d'un quotidien devenu extraordinaire à cause du confinement et de tout ce qu'il implique en raison de l'impossibilité d'accès à la nature, coup d'œil d'enfants (15 % des participants ont entre 6 et 13 ans), photographes plus confirmés , gros plans sur les petites bêtes que nous ne voyons habituellement pas...tout cela a pu donner une idée du printemps à Montreuil, à la fois banal et exceptionnel.

Tous les photographes ont reçu des plantes en remerciement de leur participation.



2.3. La gestion différenciée

Au printemps 2020 devait être lancé le travail réalisé par les jardiniers autour des abris à animaux, refuge et taille différenciée. Le contexte sanitaire a empêché ce déploiement, finalement reporté au début de l'année 2021. Toutefois, le confinement a laissé l'opportunité d'étendre plus qu'habituellement la pratique des fauches tardives. Ainsi le parc Montreau s'est doté d'une prairie dans la grande cuvette, habituellement tondue, pour permettre de lancer (et sécuriser) le feu d'artifices à la fête de la Ville. Le prolongement de la roseraie a également permis d'accueillir un damier de minies prairies.

Ces gestes de biodiversité ont été accueillis majoritairement de façon positive, même si certains habitants, redoutant les insectes et autres tiques, ont décrié cette initiative.

- **L'éco pâturage**

Un nouveau site d'éco pâturage a été mis en place en 2020 dans le mini-parc en cours d'aménagement de la ZAC Boissière-Acacia avec deux moutons noirs d'Ouessant, à proximité de la rue de Montagne Pierreuse. Un des moutons est mort de vieillesse au cours de l'année et a été remplacé.

2.4. Les sentiers de la biodiversité dans le site des Murs-à-Pêches

En 2020, **des visites des Sentiers de la biodiversité** ont repris dès la fin du confinement avec trois nouveaux guides-conférenciers pour 3 ans, suite à un appel à candidatures : 18 visites ont été programmées (2 fois plus qu'en 2019) dont 3 pour les agents (2 annulées en raison du confinement) et 4 dans le cadre des Journées de Patrimoine.

Les visites ont été relayées par le CDT 93 (ExplorePARis) et ont affiché complet à chaque fois.

Un guide des Jardins Remarquables d'Île-de-France dans lequel figurent pour la première fois les jardins labellisés de Montreuil a été publié.

Les sentiers de la Biodiversité sont un ensemble de cheminements permettant de parcourir le cœur du site des Murs-à-pêches.

A terme, ces sentes doivent donner accès, physiquement ou visuellement, à un chapelet d'espaces qui sont autant de milieux différents accueillant la flore francilienne.

2.5. Communication dans le domaine de la nature

La lettre d'information Coup de Pouss' relayée par le pôle valorisation de la nature a été intégrée à la solution de mailing sendingblue, comme les autres newsletters de la ville en sortie de confinement.

Elle est désormais envoyée chaque jeudi à 1250 inscrits, ouverte par environ 31 % des abonnés. La lettre a évolué pendant la période de confinement (moins d'annonces concernant les jardins) avec notamment des idées créatives en lien avec la nature et le concours photo « La nature en liberté à Montreuil ».

2.6. Lutte contre les pollutions : études dans les Murs-à-Pêches

Soucieuse de pouvoir développer l'agriculture urbaine en tenant compte de la pollution des sols et de pouvoir mettre en oeuvre des mesures de protection des usagers et des cultivateurs, la Ville a construit un partenariat avec les experts en la matière d'Agroparistech et le bureau d'études TESORA pour conduire une étude la plus adaptée possible à la situation . Conduite sur trois sites de projets de micro fermes, cette étude a confirmé l'existence de pollutions, révélées par une étude de la DRIAAF menée en 2008.

Cette pollution, diffuse dans les murs à pêches, nécessite la mise en place de mesures de gestion, au cas par cas, suivant la méthodologie REFUGE mise au point par Agroparistech.

- **Des solutions innovantes**

La municipalité souhaite s'appuyer sur des méthodologies innovantes pour répondre à cette réalité.

Par exemple, les chercheurs de l'IRD, proposent d'expérimenter des techniques permettant la mise en place de cultures à travers le recyclage local de matériaux inertes et de déchets verts, sur les différents sites des associations partenaires, dont le Jardin Pouplier pour Montreuil.

L'objectif est de montrer que les « technosols » peuvent être une solution pour cultiver en milieu urbain pollué.

2.7. L'aménagement aux abords du futur tramway T1 soumis à la concertation

En vue du prolongement à l'Est de la ligne de tramway T1 entre Noisy-le-Sec et Val-de-Fontenay, Est-Ensemble a lancé une étude urbaine accompagnée d'une concertation citoyenne pour penser le réaménagement des contours du futur tracé.

La commune de Montreuil est l'une des premières concernées par le prolongement du T1. Un chantier lancé en 2019 s'achèvera en mars prochain avec la démolition entre Romainville et Montreuil de l'A186. L'ancienne autoroute doit faire place à une avenue paysagère qui accueillera le passage du tramway.

L'objectif affiché par cette opération consiste à désenclaver et ouvrir ce secteur du nord de Montreuil, isolé du reste de la ville, alors que le chantier de démolition laisse sur la commune de Montreuil **5,24 hectares de friches et de « délaissés fonciers » à réinvestir.**

A terme, ce sont 45800 voyageurs qui seront attendus sur ce nouvel axe, réalisé en deux temps, qui a l'ambition de faciliter les déplacements de banlieue à banlieue. Estimée à 350 millions d'euros, cette première phase de travaux comprend l'allongement de l'infrastructure jusqu'à Montreuil et sa mise en service en 2024 ainsi que l'aménagement des quatre stations existantes sur le parcours, destinées à accueillir un plus grand flux de voyageurs.

3. Épanouissement de tous les êtres humains

3.1. Soutenir les intermittents avec l'initiative « Musique au Balcon »



Pour aider les habitants à vivre la période de confinement et imaginer de nouvelles formes de partage autour de la culture pour tous, la ville de Montreuil a soutenu les initiatives musicales, entre voisins, qui naissaient dans tous les quartiers, sans rassemblement, depuis les balcons et fenêtres des nombreux artistes résidant dans la ville

Pendant le confinement, la Ville, qui compte près de 1 000 intermittents, a organisé et rediffusé, sur les réseaux sociaux, un programme culturel de mini-concerts quotidiens « Musique au balcon »,

interprétés par les nombreux artistes de la ville. **Le soutien de la Ville aux intermittents consistait à payer un cachet à chaque musicien participant.**

Montreuil a complété son soutien à ces initiatives en réalisant la captation vidéo de plusieurs de ces concerts toujours (https://www.youtube.com/playlist?list=PL0u01o_jord7nF7_fjrt3utwjcBpP9DV | disponibles sur la chaîne Youtube de la Ville).

3.2. 25 compagnies du territoire pour imaginer « monde d'après »

Malgré le confinement, la Ville a poursuivi son soutien à la création et l'émergence artistique.

Ce choix de permettre la poursuite de la création artistique a visé à maintenir, dans le respect des contraintes sanitaires, un axe fort de sa politique culturelle qu'est la rencontre des habitants avec les artistes et leur foisonnante production.

Alors que les lieux de l'expression culturelle étaient fermés et que l'espace public était déserté, **le Théâtre des Roches a invité des artistes à imaginer des ApéRoches du « monde d'après »**. 25 compagnies du territoire ont ainsi réalisé chacune une captation vidéo d'une action artistique. Ces vidéos mises en scène par un cinéaste ont été diffusées quotidiennement sur une page Youtube dédiée du Théâtre des Roches, sur ses réseaux sociaux Facebook et Instagram ainsi que sur son site Internet. Ces 25 vidéos artistiques ont formé autant de fenêtres à ouvrir, à l'image d'un calendrier de l'avent virtuel.

3.3. Le soutien des Murs-à-Pêches par la Fondation du Patrimoine

Le programme des sites de maillage du Loto du Patrimoine pour la Mission Patrimoine en péril de la Fondation du Patrimoine menée par Stéphane Bern, a accordé au projet de restauration des Murs-à-Pêches, **une aide financière de 300 000 euros. Cette somme représente le montant le plus élevé des aides financières accordées à chacun des 8 sites sélectionnés en Île-de-France.**

Ce soutien est la reconnaissance de la volonté d'**arrêter la dégradation continue du site et de ses murs et d'impulser une vision cohérente imaginée collectivement dans le respect de la vocation naturelle des lieux.**

L'année 2020 aura été une année faste pour le site des Murs-à-Pêches et la nouvelle dynamique municipale de recherche de subventions avec :

- à l'été, la venue sur le site de Stéphane Bern pour annoncer la sélection du site des Murs-à-Pêches de Montreuil par la Mission Patrimoine en péril, au titre des sites de maillage du Loto du Patrimoine, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine ;

- la labellisation par le Conseil régional d'Île-de-France des Murs-à-Pêches en *Patrimoine d'intérêt régional* qui assure à ces murs montés en pierre de silex, de terre et de plâtre, d'acquérir le statut de témoin emblématique et irremplaçable de l'histoire régionale.

Ce financement récompense le réinvestissement ces dernières années de la ville de Montreuil et des associations pour défendre, protéger, classer, réhabiliter, faire vivre ce patrimoine historique, architectural, paysager et horticole, véritable poumon vert de 34 ha, situé au cœur de la ville.

3.4. L'attribution de noms de femmes à trois espaces publics



Lors du conseil municipal du mercredi 9 décembre 2020, les élus ont voté en faveur de la dénomination d'un square, d'une place et d'un mail du nom de **Simone Veil, Gisèle Halimi et Thérèse Clerc, trois femmes engagées en faveur du combat féministe et de la lutte contre les discriminations.**

Pour Montreuil, ce choix d'attribuer des noms de femmes à ses espaces publics contribue à réparer l'injustice faite aux femmes dont les odonymes n'étaient pas aussi nombreux que ceux d'hommes célèbres.

Par cet acte, il s'agit aussi de contribuer à la transmission de la mémoire des combats menés par ces femmes et de dire un peu de l'identité de Montreuil et des valeurs portées par les Montreuilloises et Montreuillois.

4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

4.1 La gestion de la crise sanitaire



En 2020, la ville de Montreuil a subi de plein fouet la crise sanitaire liée à la covid- 19. Les mesures organisationnelles mises en place en amont de cette crise ont permis sa bonne gestion.

4.1.1. L'exercice de crise

En janvier 2020, **un exercice de crise s'est déroulé sur une journée pour mettre en situation l'administration communale de gérer une crise dite "majeure"**. Ce sont des crises par définition très rares et qui ont des conséquences lourdes et en chaîne sur un territoire

L'exercice a été réalisé avec 25 agents de la direction générale, du comité de direction et du cabinet du Maire. En l'occurrence en simulant un effondrement de sous-sol dans un quartier de la Ville, **l'administration a testé sa capacité de réaction, ses procédures d'évacuation, de communication et de prise de décision.**

Cet exercice a permis aux personnes potentiellement confrontées à de telles situations de se former, de s'améliorer et de proposer des améliorations. Ces propositions seront intégrées au Plan communal de sauvegarde, qui est l'outil de référence de gestion de crise.

4.1.2. Gestion de crise

La ville de Montreuil est confrontée régulièrement à des situations de crise, lorsque des événements imprévus viennent bousculer l'organisation normale et mettent en péril la population ou des infrastructures. Dans de telles circonstances une "gestion de crise" est mise en place pour coordonner rapidement la réponse, en lien avec les services de secours.

Dans le contexte de la crise sanitaire, **une cellule de crise se réunit toutes les semaines depuis le mois de mars 2020. Elle se compose des directions expertes, conseil ou pilotes de l'administration communale.**

La cellule de crise est pilotée par le DGS et assure le partage des informations nécessaires aux décisions collectives. Une **cellule de pilotage a également été mise en place pendant l'année 2020 autour du Maire afin d'orienter l'action municipale dans les moments les plus sensibles.** Elles ont été complétées par une **cellule communication et une cellule population** lorsque cela était nécessaire.

La cellule de crise doit permettre de conserver une capacité d'analyse des situations à 360° : elle doit disposer d'informations de qualité, vérifiées et mettre autour de la table les personnes les mieux à même de proposer les décisions adéquates. Un compte rendu/main courante est réalisé au cours de chaque réunion afin d'assurer la traçabilité des décisions.

4.1.3. Le retour d'expérience autour de la gestion de crise

Un bilan de la gestion de crise pour la période mars à juin 2020 a été présenté en août à la direction générale des services et au collectif des encadrants en septembre 2020. Un questionnaire adressé aux agents a également permis de mieux connaître leur vécu de la crise.

Le retour d'expérience a fait apparaître l'intérêt d'une **préparation en amont aux situations de crise** et l'utilité de l'exercice réalisé en janvier. Il a montré la capacité de la Ville à réagir avec engagement et célérité face à des crises multiformes.

Il a souligné enfin les ressources de l'administration pour faire surgir des **propositions d'adaptation du service public**. La mise en place d'un télétravail massif pour plusieurs centaines d'agents de la Ville a ainsi représenté un défi considérable. De même, la direction de la communication a mis en place des supports nouveaux (newsletter) et complètement refondu le site internet municipal. **La communication interne a quant à elle créé une lettre d'information « EnCadrants » pour assurer la diffusion optimale des informations aux managers pendant la période**. Les agents ont également pu bénéficier d'une protection sur leur lieu de travail par la mobilisation rapide des moyens de la collectivité pour les doter en masques, gel hydroalcoolique et pour adapter les méthodes de travail. Un point d'entrée unique de la DRH « infocoronavirus@montreuil.fr » a été mis en place dès février 2020 pour assurer le suivi des situations individuelles.

- **Des formes nouvelles de partenariat entre la collectivité et les habitants**

Les actions de solidarité ont quant à elles illustré des **formes nouvelles de partenariat entre la collectivité et les habitants**, avec un dispositif nouveau de bénévoles : les « **volontaires de Montreuil** », mais également des collectes alimentaires, de produits de première nécessité et de jouets ou la distribution de masques aux habitants. Ces initiatives de terrain ont permis d'apporter une aide précieuse aux personnes les plus exposées à la crise et devront être soit prolongées soit adaptées pour assurer une protection durable aux plus vulnérables de nos concitoyens.

- **Des faiblesses**

Certaines faiblesses ont également été identifiées. On note par exemple la difficulté à distinguer les missions de crise et les missions habituelles, constat renforcé par la durée exceptionnelle de la crise sanitaire, ce qui entraîne parfois des comportements en silo. Certaines décisions ont été prises dans des délais allongés, notamment sur des aspects de gestion du personnel (primes, congés), ce qui s'explique partiellement par une faible visibilité à moyen terme. Enfin, le dialogue avec les services de l'État a été considéré comme insuffisant. Ce constat est du reste partagé par toutes les collectivités : les préfetures, interlocutrices habituelles des Maires, ont été elles-mêmes informées avec retard des décisions sanitaires.

4.2. Le plan communal de sauvegarde

Le **plan communal de sauvegarde (PCS)** est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur **le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune**.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

En 2020, la Ville a lancé une consultation pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser le PCS de la ville de Montreuil. L'objectif est de développer des outils et des procédures qui définissent l'organisation de l'administration communale dans un contexte de crise afin :

- de ne pas perdre de temps dans la prise de décision et la mise en place d'actions
- de mettre en sécurité ce qui doit l'être
- de définir une organisation robuste chargée de diffuser les informations compréhensibles, et d'affecter à des pilotes une prise de décision

4.3. Un état des lieux de la résilience à Montreuil

La Ville a accueilli une stagiaire en 2020, afin de réaliser un état des lieux de la résilience à Montreuil. **Une vingtaine d'entretiens ont été réalisés et deux ateliers rassemblant une quinzaine d'agents municipaux ont été organisés pour identifier les pistes d'actions prioritaires pour mettre en place une stratégie de résilience territorialisée.** Le rapport final a été présenté à l'adjoint en charge de la ville résiliente. La proposition prioritaire consiste à former les agents et les élus au concept de résilience afin de disposer d'une culture commune sur ce sujet central de l'action des collectivités.

4.4. L'aide alimentaire sur Montreuil pendant la période de confinement et post confinement



En France, 1 français sur 5 n'arrive pas à se procurer une alimentation saine et équilibrée pour assurer 3 repas par jour et 5 millions de personnes bénéficient d'une aide alimentaire, ponctuellement ou régulièrement.

Face à la pandémie, à la soudaineté du confinement, et à la crise sanitaire et sociale qui se dessinait, **un énorme élan de solidarité s'est développé sur la ville de Montreuil**, qui s'est traduit par une multiplicité d'actions, portées par les services de la Ville, les associations classiques de l'aide alimentaire mais également par des associations émergentes ou bien encore par des initiatives citoyennes individuelles ou collectives.

ciations émergentes ou bien encore par des initiatives citoyennes individuelles ou collectives.

4.5. Une multitude d'actions ont été mises en œuvre pendant la période de confinement et post confinement

Lors du premier confinement, 2 100 ménages de Montreuil ont bénéficié de la distribution de colis alimentaires, 3 150 ménages de chèques alimentaires émis par la Ville ou l'État et 700 personnes de portages de repas. L'aide alimentaire a pris des formats divers :

Les centres sociaux, les antennes et les associations de quartier ont organisé **96 collectes et 62 distributions**, pour un total de **2000 colis alimentaires distribués** à destination de plus de **560 ménages et 2200 personnes touchées.**

- portage de courses aux personnes vulnérables géré par le CCAS par des habitants volontaires
- actions mises en place à destination des personnes SDF ou orientées par le 115
- portage et la distribution de repas par le CCAS et des associations (Emmaüs, Habitat et Humanisme, Robin des Bois...)
- organisation multiple de collectes et/ou de distributions de produits alimentaires et de première nécessité, par les associations d'aide alimentaire et par le service Lutte contre les discriminations et Intégration et par les centres sociaux, les antennes et les associations de quartier, par des initiatives citoyennes et/ou associatives
- distribution de chèques services alimentaires par la Ville, l'État et le conseil départemental

Zoom : les chèques alimentaires distribués par la Ville :

La Ville de Montreuil a distribué des chèques alimentaires (valeur : 100 € par enfant) à **plus de 2 000 familles** avec enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire et qui bénéficiaient d'une tarification sociale de la restauration collective de 0,54 € par repas.

4.5.1. Un dispositif exceptionnel d'aide alimentaire lors du reconfinement

Enfin le centre communal d'action sociale (CCAS) a développé un dispositif exceptionnel d'aide alimentaire sous la forme d'une aide financière en chèques services de 150 euros par ménage et 20 euros par enfant à charge afin d'alléger la charge d'achat de produits de première nécessité.

4.5.2. Une aide alimentaire d'urgence à 250 sans-papiers du refuge de la rue Stalingrad

Pour concourir dans la période de crise sanitaire au devoir de solidarité et pour pallier les manquements de l'État en matière d'urgence sociale, Montreuil s'est associée avec le restaurant La Source du Bel'Air pour mettre en œuvre une nouvelle aide alimentaire d'urgence.

Depuis novembre 2020, la ville de Montreuil finance la confection et la livraison, chaque midi, du lundi au dimanche, de 250 repas aux travailleurs sans-papiers ayant trouvé refuge dans d'anciens bureaux vides de la rue Stalingrad, confrontés à une baisse importante de leurs ressources, directement liée à la crise sanitaire.

L'aide du fonds d'urgence de la Fondation Abbé-Pierre à laquelle la ville de Montreuil avait souscrit et le travail des cuisines montreuilloises des Cuistots Migrateurs, ont permis de distribuer, aux résidents des foyers de travailleurs migrants de Montreuil, 300 repas par jour.

4.5.3. Le programme « Food solidarity »

Face aux conséquences de la crise sanitaire et des confinements sur la hausse des besoins en termes d'aide alimentaire, la Fondation JP Morgan Chase a apporté son soutien à la Seine-Saint-Denis en finançant le programme Food Solidarity

Le programme d'aide alimentaire s'est structuré autour de 3 volets :

- la distribution de panier-repas à destination des personnes âgées de plus en plus isolées,
- l'appui aux besoins de la restauration dans les foyers et les lieux d'accueil de publics précaires,
- l'accès à des paniers de légumes pour les ménages pour qui la crise sanitaire a impacté le budget et la qualité des repas.

A Montreuil, ce sont plus de 600 repas qui ont été distribués dans ce cadre, et plus de 1300 paniers de légumes via le CCAS, et en partenariat avec l'entreprise ESS Baluchon.

4.5.3. Le bilan de la crise

La crise a révélé et mis en lumière 4 points essentiels :

- Les personnes en situation de précarité peuvent très vite basculer dans la pauvreté, voire dans la grande pauvreté.
- La Solidarité fait bien partie de l'ADN de la ville de Montreuil, à travers la forte mobilisation de ses agents, des associations du territoire et de ses habitants.
- Une forte capacité d'adaptation et de réactivité des acteurs (recrutement de volontaires en urgence, adaptation aux mesures de distanciation sociale et de protections, modifications des modes de distribution, travail en transversalité, en réseau et inter-associatif...)
- Un manque de coordination et d'existence d'une politique globale d'animation de l'aide alimentaire sur la Ville, mais également à plus grande échelle (nationale, régionale et départementale), et qui s'est confirmé en temps de crise.

Le sujet de l'alimentation est un des enjeux majeur du programme municipal pour cette nouvelle mandature. Une stratégie alimentaire de territoire, transversale et co-construite avec les habitants et acteurs locaux, devra donner une priorité à la question de la lutte contre la précarité alimentaire, en

articulation avec les enjeux d'accès à une alimentation de qualité, de résilience alimentaire et en lien avec les dimensions éducatives, culturelle et de développement économique.

Cette stratégie visera aussi à permettre à la Ville de se doter de moyens d'approvisionnements en fruits et légumes de qualité, bio, produits dans un rayon proche, notamment dans la perspective de la mise en place d'une restauration collective publique.

Un des objectifs est de réaliser un état de lieux de la précarité alimentaire du territoire et des freins et leviers pour l'accès de tous à une meilleure alimentation afin de :

- contribuer à l'ouverture des structures d'aide alimentaire présentes sur la Ville vers d'autres initiatives montreuilloises en matière d'alimentation ;
- contribuer à mutualiser et à compléter l'offre alimentaire proposée aux personnes précaires (produits frais, productions locales, aliments de qualité) ;
- amener les personnes en situation de précarité et d'isolement, qui le souhaitent, vers d'autres approches et initiatives locales en matière d'alimentation (agriculture urbaine, jardins partagés, associations d'éducation populaire, etc.), et de dépasser la seule entrée « urgence alimentaire » ;
- orienter les personnes en situation de précarité qui ne souhaitent pas solliciter les dispositifs classiques de l'aide alimentaire (non-recours, stigmatisation, etc.) vers des associations de proximité et des dispositifs de droit commun, dans le champ de l'alimentation durable et de qualité.

4.6. Ouverture d'un refuge pour femmes

La Ville a contribué au dispositif de mesures hivernales de l'État en ouvrant de façon volontaire, en décembre et pour une durée d'au moins 6 semaines, un gymnase municipal chauffé afin de renforcer les mesures destinées à mettre à l'abri les personnes à la rue, en rupture et privées d'hébergement.

Ce dispositif dépasse la simple mise à l'abri en créant les conditions d'un véritable accompagnement afin d'éviter un retour à la rue et s'inscrit dans la continuité des nombreuses politiques publiques de solidarité mises en œuvre à Montreuil.

Dans le cadre du dispositif préfectoral des « mesures hivernales », la ville de Montreuil est à ce jour, la seule ville de Seine-Saint-Denis, à organiser volontairement l'accueil des personnes sans-abris au sein d'un gymnase municipal.

Pour la troisième année consécutive, le gymnase municipal accueillera des femmes isolées avec une capacité d'hébergement d'urgence contrainte, en raison des mesures sanitaires, à 20 personnes simultanément. Il est accessible uniquement via une orientation par le 115, est ouvert de 18h à 10h du matin. Chaque personne accueillie y bénéficie d'un accès facile aux sanitaires (toilettes et douche) et d'un lieu de repos équipé d'un lit, de couvertures et de duvets « grand froid » ; de chaleur et de réconfort ; d'un repas du soir, d'un petit déjeuner et d'une collation (café, thé, lait, gâteaux et fruits secs) ; d'un kit d'hygiène et de douche.

Pendant l'hiver 2019-2020, l'ouverture du gymnase municipal pendant 39 jours (781 nuitées) a permis un réel travail d'évaluation et de réorientation des personnes hébergées. Aucune personne n'a d'ailleurs subi de retour à la rue à la fermeture du gymnase grâce aux actions partenariales menées avec d'autres structures et d'autres villes du 93, notamment Livry-Gargan.

Les 35 personnes prises en charge ont ainsi pu être orientées, à la fermeture du gymnase, vers des centres d'hébergement d'urgence, des dispositifs « lit halte soin santé » ou des centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Leur accompagnement a également permis d'entamer un suivi de leurs problématiques de santé et d'accès aux droits.

4.7. Poursuite de l'opération des casiers solidaires

La ville de Montreuil, en partenariat avec Emmaüs alternatives, poursuit l'accompagnement des personnes vivant dans la rue en répondant à leur besoin fondamental de bénéficier d'un espace privatif par l'installation, sur l'espace public, de 12 nouveaux casiers offrant aux personnes SDF la possibilité de déposer leurs affaires dans un endroit sécurisé et d'être accompagné par un travailleur social.

Cette deuxième implantation de casiers solidaires, deux ans après l'installation de 12 premiers casiers de France, à Montreuil, est la preuve qu'en matière de solidarité, l'innovation, l'inventivité et la volonté conjointe et déterminée des élus et du secteur associatif, contribuent bien à améliorer les conditions de vie des sans-abri.

Depuis octobre 2018, 16 personnes SDF vivant à Montreuil, ont pu bénéficier d'un casier solidaire et de l'accompagnement social qui y est associé. Les 12 casiers, implantés rue de Vincennes dans la continuité de la place de la Croix-de-Chavaux, ont permis au service de maraude d'Emmaüs Alternatives d'identifier 27 hommes et 3 femmes, âgés de 30 à 70 ans, vivant à la rue depuis de nombreuses années et très éloignés de toute structure d'entraide puis de leur proposer, en échange des clés de ces casiers, d'être accompagnés par un travailleur social.

À ce jour, 3 personnes suivies ont pu quitter la rue et 4 personnes ont pu entamer une insertion professionnelle. Ce nouvel outil de réinsertion a donc commencé à jouer son rôle en permettant à ces personnes d'accéder aux droits sociaux et médicaux auxquels ils n'avaient plus accès à la suite de ruptures familiales douloureuses, d'expulsions locatives ou d'une perte brutale d'emploi.

5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

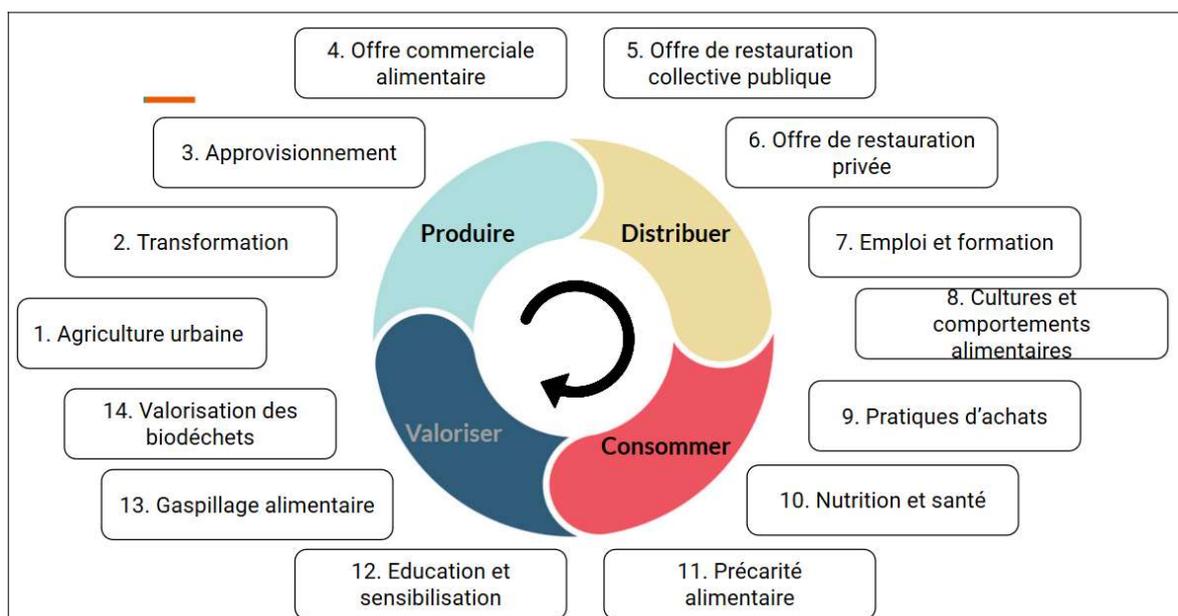
5.1. Le lancement de l'élaboration de la stratégie alimentaire de territoire

À la faveur du mandat qui leur a été confié par les montreuillois, le Maire et la nouvelle municipalité ont érigé le « développement sur le territoire d'une alimentation plus saine, plus juste socialement et économiquement et plus responsable pour l'environnement » en objectif prioritaire.

Cet axe majeur du projet politique, piloté par l'élue à la transition et à la démocratie alimentaire, doit faciliter l'émergence d'une « démocratie alimentaire », c'est-à-dire d'une réflexion globale et concertée à l'échelle du territoire portant sur les déterminants et les perspectives du système alimentaire montreuillois.

A terme, la stratégie municipale, fondée notamment sur un diagnostic territorial et une phase de concertation approfondie en 2021, permettra de fédérer et de structurer les initiatives publiques, associatives ou citoyennes existantes en matière d'alimentation ; cette stratégie pourrait se traduire par l'adoption d'un projet alimentaire de territoire (PAT) tel que défini par l'article 39 de la loi du 14 octobre 2014 dite « d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » .

- **la réalisation d'un pré diagnostic sur l'alimentation locale**



Un pré-diagnostic, structuré en 14 fiches thématiques segmentant le système alimentaire local, a été réalisé à partir :

- de données locales
- de données nationales
- d'entretiens avec les élus (7), les agents communaux (26), les acteurs locaux et institutionnels (9)

Trois élèves administrateurs ont mené ces entretiens dans le cadre de leur formation à l'Institut national des études territoriales, pour réaliser un remarquable travail de synthèse, **un pré-diagnostic du système alimentaire local**, visant à nourrir la réflexion de la Ville pour se fixer ses propres objectifs en matière alimentaire. En second lieu, il s'agit d'un support de débat avec les parties prenantes du système alimentaire montreuillois. Il a vocation à servir de base de discussion aux groupes de travail qui se réuniront au cours du premier semestre 2021 dans le cadre de la première phase de concertation de la stratégie alimentaire.

5.2. Le retour en régie publique de la restauration collective

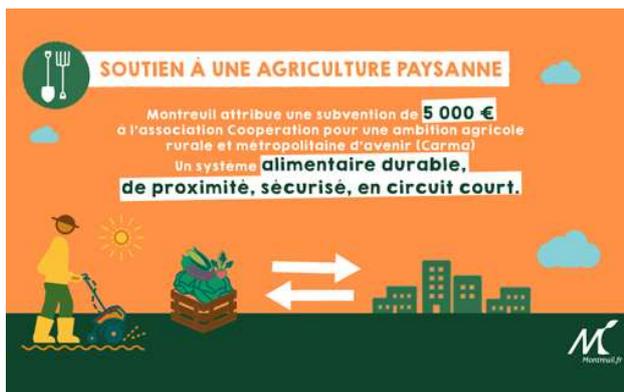
Plusieurs axes ont été travaillés par l'élue en charge de l'éducation et la direction de l'éducation afin d'améliorer la qualité de la restauration scolaire et son accessibilité à tous les élèves. **Une réflexion d'ampleur sur l'évolution du mode de gestion de la restauration collective en vue d'un retour en régie publique municipale est en cours** et s'incarne dans un cahier des charges destiné à recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage chargée d'expertiser les voies et moyens de ce changement de mode de gestion. Ce retour en gestion publique devra permettre :

- de maîtriser les approvisionnements, de favoriser les produits locaux, les produits bios et issus de circuits courts ;
- de favoriser le "fait maison" dans la production de repas ;
- d'améliorer la qualité gustative des repas servis ;
- de répondre à la demande croissante de repas végétariens ;
- d'assurer une plus grande maîtrise des coûts.

Cette démarche est conduite avec les usagers parents d'élèves, dans le cadre d'**un partenariat étroit basé sur un principe de codécision et de grande transparence**.

Le rendu final de la mission (diagnostic, scenarii et études de faisabilité) est prévu au premier semestre 2022.

5.3. Le soutien au projet Carma



Pour montrer leur détermination à agir immédiatement, les élus de Montreuil ont décidé de **soutenir la création d'outils de production pouvant participer à la mise en place de dispositifs de produits agricoles et alimentaires de qualité, de proximité et en circuits courts**.

Ils ont ainsi accordé une subvention de 5 000 euros à l'association Coopération pour une ambition agricole rurale et métropolitaine d'avenir (CARMA) qui vise à reprendre possession de 680

hectares de terre agricoles situés sur le triangle de Gonesse où le gouvernement avait envisagé, avant d'y renoncer, de construire, en artificialisant les sols, le mégacentre commercial EuropaCity. Ces terres rendues à leur vocation agricole permettront de développer de l'agriculture maraîchère bio, un centre de formation à l'agro-écologie et un lieu de première transformation de la production ainsi qu'une plate-forme de compost.

5.4. L'Adhésion au Pacte de Milan



Le pacte de politique alimentaire urbaine de Milan est un engagement international vers des systèmes alimentaires territoriaux durables et propose des solutions concrètes pour y parvenir à travers 37 actions recommandées.

Depuis sa formulation en octobre 2015, plus de 200 villes à travers le monde ont rejoint le pacte de Milan et ont pris l'engagement volontaire de mettre en place des actions locales, déclinées autour de six axes prioritaires :

- Instaurer une gouvernance alimentaire locale
- Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition

- Assurer l'équité sociale et économique
- Appuyer la production alimentaire (circuits-courts)
- Améliorer et faciliter l'approvisionnement et la distribution alimentaires
- Prévenir le gaspillage alimentaire.

Dans le cadre du conseil municipal du 9 décembre 2020 Montreuil a décidé d'être la dixième ville de France à adhérer au Pacte de Milan afin d'agir localement pour un système alimentaire urbain pour tous, plus durable, soucieux de prévenir le gaspillage et de diminuer la quantité de déchets. Ce système alimentaire doit permettre la production et l'approvisionnement d'aliments sains, de qualité, bio, sans pesticide, abordables et équitables, produits localement, diversifiés et riches en nutriments qui préservent la biodiversité et atténuent les effets du changement climatique tout en s'y adaptant.

5.5. La montée en puissance des circuits courts et de développement nouveaux points de distribution alimentaire

5.1.1 Le marché paysan aux Ruffins pour préparer Noël 2020

Pour la première fois depuis sa création, un marché paysan s'est tenu sur la place des Ruffins, récemment rénovée, le vendredi 18 décembre 2020.

Cette "délocalisation" du marché paysan de la place Jean-Jaurès vers celle des Ruffins, qui visait notamment à rapprocher des habitants qui en sont les plus éloignés l'offre alternative et de qualité proposée par les petits producteurs affiliés au syndicat de la Confédération paysanne, a rencontré un beau succès.

5.1.2. Un nouveau marché alimentaire dans les Murs-à-Pêches

A la faveur de la crise sanitaire, et pour répondre aux besoins et à la demande des habitants de pouvoir s'approvisionner en produits de qualité, un marché alimentaire a été animé par des bénévoles sur la parcelle de l'association Fruits défendus en juillet 2020.

D'abord point de distribution de paniers de légumes au printemps, ce rendez-vous plébiscité par les riverains a trouvé son ancrage dans le format du marché alimentaire. Légumes et fruits bios en vente directe, produits de boulangerie (L'atelier) et bière locale (La Montreuilloise) y sont proposés désormais chaque samedi matin. Des artisans locaux complètent cette offre.

5.6 La municipalité soutient le collectif d'ONG pour une autre Politique agricole européenne

La plateforme « Pour une autre PAC » a lancé un large mouvement visant à proposer au Parlement européen les éléments clés en faveur d'une vraie réforme de la politique agricole commune (PAC). Il s'agit d'adopter une PAAC (Politique Agricole et Alimentaire Commune) qui permettrait de **réorienter le système agro-alimentaire européen tenant compte globalement des différents enjeux en présence : sécurisation des revenus agricoles pour toutes et tous, qualité de l'alimentation (sans pesticides, ni engrais toxiques), santé publique, réorganisation des espaces ruraux, environnement, bien-être animal, principes de démocratie et de solidarité avec les consommateurs.**

5.7. La Scop de restauration et d'insertion Label Gamelle

Montreuil a accompagné l'ouverture en novembre de la **Scop de restauration et d'insertion Label Gamelle**, laboratoire de cuisine qui se fixe pour objectif de cuisiner avec des grands chefs, près de 1 500 repas chaque jour (600 au lancement) à destination des personnes logées en centre d'hébergement d'urgence (CHU et à terme en CHR) à Paris et dans l'Est-parisien.

5.8. Actions de prévention des déchets

- **Les biodéchets**

Depuis la rentrée 2020, **la collecte des biodéchets est mise en place dans une dizaine d'établissements scolaires** dans le cadre du déploiement du programme d'Est Ensemble. D'autres écoles seront concernées au fur et à mesure. Cette démarche s'inscrit dans le volet Lutte contre le gaspillage alimentaire avec une action de long terme auprès des enfants mais aussi des prestataires (comme pour l'utilisation de contenants à usage unique) et doit faire l'objet d'un accompagnement régulier comme des actions de sensibilisation répétitives tant auprès des élèves que des personnels et enseignants.

Malgré la crise sanitaire l'activité des composteurs a pu être maintenue avec une charte des utilisateurs apporteurs dès le mois d'avril 2020.

- **Les marchés Zéro plastique**

Annoncé lors de l'inauguration du nouveau marché des Ruffins en septembre 2020, **une action forte a été engagée pour faire disparaître le plastique de nos marchés**. Cela marque le point de départ d'un projet important pour une sensibilisation efficace, visible, comprise de tous et **une disparition des sacs plastique à usage unique sur les marchés** réellement mise en œuvre qui mobilisent commerçants et clients tout en faisant respecter la législation (et donc les sanctions et verbalisations qui peuvent s'appliquer).

- **Les dépôts sauvages**

Les procédures de verbalisation ont été simplifiées par la Loi du 10 février 2020 qui comporte un large volet dédié à la lutte contre les dépôts sauvages, importante source de nuisances et de pollution. Construit en concertation avec une délégation de maires sous la conduite de Patrice Bessac, il convenait d'être auprès de la réalité quotidienne du terrain pour agir rapidement. **La direction de la tranquillité publique met en place les outils qui permettront à la brigade propreté d'agir encore plus efficacement et rapidement.**

- **Les actions citoyennes**

La Ville a renforcé ses moyens pour venir en appui aux actions de « nettoyage citoyen » qui connaît **un réel succès en dépit des contraintes sanitaires. A noter que les très jeunes associations continuent d'y prendre une part active avec en point fort l'inauguration du mégot « Clean Clopes ».**